## ARRÊTÉ EN CONSEIL CHAMBRE DU CONSEIL EXÉCUTIF

Numéro 2053

10 JUL 1969

## PRESENT:

Le lieutenant-gouverneur en conseil

CONCERNANT la commission d'enquête relative à l'Hôpital Charles Lemoyne.

---000---

ATTENDU QU'en vertu de l'arrêté en conseil numéro 1398 du 7 mai 1969 le délai accordé à la commission d'enquête relative à l'Hôpital Charles Lemoyne pour lui permettre de faire rapport a été prolongé jusqu'au 13 juillet 1969;

ATTENDU QU'il y a lieu d'accorder à ladite commission un nouveau délai soit jusqu'au ler août 1969;

IL EST ACCORDE en conséquence sur la proposition du ministre de la Santé:

QUE le délai pour faire rapport accordé à la commission d'enquête relative à l'Hôpital Charles Lemoyne soit prolongé jusqu'au ler août 1969.

Copie conforme Le Greffier du Conseil exécutif

Jagues Tremont,